

Adresse de la société populaire de Sarlat qui annonce deux cavaliers jacobins et invite la Convention à continuer ses travaux, lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Sarlat qui annonce deux cavaliers jacobins et invite la Convention à continuer ses travaux, lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 403-404;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27013_t1_0403_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Paris, 28 flor. II] (1).

« Législateurs,

Vous voyez devant vous les républicains de la Société de l'Harmonie Sociale séante au temple de l'Éternel, section de l'Arsenal, qui viennent acquitter envers vous la dette sacrée de la reconnaissance pour le dernier coup de massue dont vous venez de frapper l'affreux athéisme.

Il appartenait aux représentans d'un peuple libre de proclamer en son nom l'existence et les bienfaits de l'Être suprême; tous les hommes de bien ont toujours senti se graver en caractères ineffaçables au fond de leur cœur cette grande vérité ainsi que celle de l'immortalité de l'âme qui consolait Socrate au moment de sa mort.

Qu'ils osent actuellement s'agiter les audacieux fauteurs de l'athéisme, qu'ils essayent encore de souffler sur le peuple le venin empoisonné de leurs maximes impies! Mais non ils ne paroîtront plus. La vertu et la probité les ont confondus par votre organe; les consciences crédules ne seront plus la proie de leurs déchiremens sacrilèges et liberticides. Le triomphe de la morale est certain. Législateurs, vous avez porté dans l'âme du peuple le flambeau salutaire de la raison et de la vérité. Croyez qu'il aura la sagesse de s'en éclairer sans cesse. L'exemple terrible des désastres enfantés par le fanatisme délirant lui servira de leçon utile.

Au nom de la liberté nous venons vous inviter à rester fermes à votre poste, à continuer de combattre toute l'immoralité, à détruire tous vices et faire germer toutes les vertus.

Et pour vous prouver d'une manière particulière, Législateurs, combien ont toujours été purs les principes professés par la Société antisectionnaire de l'Harmonie après vous avoir déclaré qu'elle a la conscience de sa conduite républicaine, qu'entre autres objets utiles qui ont caractérisé son attachement inviolable à la liberté elle a été une des premières de la République à produire son vœu pour l'équipement et armement d'un cavalier jacobin; c'est elle qui vous a dénoncé la composition aristocratique du dernier Jury d'accusation démarche d'après laquelle vous avez décrété sa suppression.

L'ordre constant du jour a été pour elle la lecture de rapports et décrets de la Convention nationale, ainsi que l'analyse des travaux patriotiques de ses frères les Jacobins en vous assurant qu'elle sait avoir fait son devoir en déjouant tous les complots ourdis contre la République, en signalant tous ses ennemis, en dénonçant tous les vils détracteurs de la représentation nationale, en un mot en accélérant de tout son pouvoir la marche du gouvernement révolutionnaire. nous vous disons au nom de la Société populaire de l'Harmonie que, sans jamais s'assimiler aux Sociétés ou plutôt aux rassemblements sectionnaires, considérant qu'il importe essentiellement au triomphe de la République que tous ceux qui veulent la servir franchement et utilement évitent soigneusement tout ce qui sembleroit porter jusqu'à l'apparence du caractère de la division, qu'il est de leur devoir de se réunir étroitement à un point de

centre commun de l'opinion publique, reconnaissant que ce centre d'unité réside essentiellement dans la Société des Jacobins de Paris comme l'unité de la force et de la toute puissance du peuple réside dans la Convention nationale, elle déclare solennellement que n'ayant eu jamais en vue que l'intérêt public elle fait librement le sacrifice de sa réunion en société, en arrêtant que ses membres resteront toujours unis d'esprit, de cœur et de surveillance pour assurer le triomphe de la République une et indivisible, pour la défense de la représentation nationale, la poursuite de tous les êtres immoraux, des traîtres et des conspirateurs.

Tel est, Législateurs, le dernier sentiment que nous croyons utile de faire entendre parmi vous au nom de la Société populaire de l'Harmonie sociale.

Nous jurons par la Montagne, qu'il est l'expression sincère de nos cœurs et qu'il ne cessera jamais d'être la règle de notre conduite républicaine. »

CAILLOUET (présid.), NAVARRE, PIOT, HUMBERT (vice-secrét.), DESPERRIERS.

10

La Société populaire de Sarlat annonce deux cavaliers jacobins, et invite la Convention à continuer ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sarlat, s. d.] (2).

« Représentants du peuple,

Toujours jaloux de donner à la patrie des preuves à notre amour pour elle, nous armions, nous équipons deux cavaliers jacobins; et chacun de nous ne voit dans ce sacrifice, que l'acquit d'une dette sacrée; une Société républicaine a plus d'un devoir à remplir, ce n'est pas assés qu'elle éclaire ses concitoyens; il faut encore, qu'elle arme des Brutus, pour porter le poignard dans le cœur des tyrans.

Représentants du peuple, vous avés volcanisé tous les esprits; votre marche vigoureuse nous assure de succès non interrompus; poursuivés sans cesse les conspirateurs; restés à votre poste; tel est notre vœu, tel est le vœu général. Ce vœu, le triomphe de la publique indépendance, vous commande de le respecter. Vous n'êtes plus à vous. Vos veilles, vos talents, votre vie, sont une propriété nationale, c'est assés vous dire, qu'il n'est plus d'autre terme à vos travaux qu'une paix glorieuse et solide. S. et F. »

LAMARCHE, GUEYRAND (?), CAYRIS, JUGE (présid.), VINCENOT, (secrét.), VALADE (secrét.), DAUBIGE, BONNERY, BANAREL, DECASTES, VÉLATE aîné, DESCHAMPS, GILLES, CAREYMAT, GILLU, LANDRY fils, BOURDET, VERDIE fils cadet, CHAUCHAT, GAILLAD, DUCLOS, LACOMBE, CARDETTE, Sylvie COUDER, VIERS, PASCAL, MARQUAY cadet, LA-FOUILLE, C. BRÉTENEL (vétérant), CŒUDER, ROUGIER, LEYDES, LAREGALDI, BIRRIEZ, AUDIERNE, MARTY fils, JOSEPH MERCIER, ST ROME, RICHARD,

(1) P.V., XXXVII, 269. Bⁱⁿ, 29 flor. et 2 prair. (suppl^t); Mon., XX, 501.

(2) C 303, pl. 1113, p. 17.

BERTRAND, LAJUGIE, ROGEMON, Julie CADET, GAUVÈNE, BAUSSET, RONDEL, LACHAUD, GONDRAND, RESSES, SEPIÈRE, CARCENAT, BERTHET, MALBEC, RONDEL fils, VÉDRENNE, FAIGANEL, FAIGANEL fils, COSTAN, BOURSINET fils, BOYER, RECORD, THEMINE, JAUBERTHON, MONTANAC, François BUG, V. MARTY, BRÉTENEL fils, LARNAUDIE (négociant), VIALARD fils, LADIGUET, LADIGUET cadet.

12

Les administrateurs de Mortagne (1) instruisent la Convention qu'un bien national, estimé 24 950 liv., a été vendu 80 000 liv. (2).

Insertion au bulletin.

Le même jour où s'est faite cette adjudication, toutes les lettres de prêtrise des ci-devant ministres du culte ont été brûlées (3).

13

La municipalité de Vitry-sur-Marne (1) écrit qu'elle a reçu et distribué les 100 000 liv. que la Convention nationale a décrétées pour les incendiés, ce qui a donné lieu à une fête et à des instructions républicaines.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Vitry-sur Marne*, 22 flor. II] (3).

« Citoyens représentans,

Nous avons reçu les 100,000 livres que la bienfaisance nationale a accordé aux malheureux incendiés de notre commune.

Nous avons fait éclater notre gratitude par une fête publique consacrée à la reconnaissance.

Dans cette fête vraiment patriotique, les magistrats du peuple ont rappelé à leurs concitoyens les avantages du gouvernement républicain auquel il suffit de faire connaître les besoins des infortunés pour exciter la sensibilité des législateurs et obtenir aussitôt les moyens de sécher les larmes des victimes du malheur.

Les citoyens de Vitry se sont empressés de recueillir nos frères incendiés, de leur donner des asiles et de subvenir à leurs premiers besoins.

Nos voisins se sont disputés le plaisir de porter aussi un allègement à nos peines, un grand nombre de communes du district de St-Dizier nous ont donné des bois de construction, des lattes, des clous et autres matériaux qui nous manquaient absolument. Les voituriers eux-mêmes ont voulu concourir à ces actes de bienfaisance, plusieurs d'entre eux ont quitté leurs travaux pour nous amener les marchandises qui nous étaient envoyées par nos voisins; ils ont refusé toute espèce de salaire.

Les mots de fraternité, d'égalité ne sont plus des mots insignifiants.

Vive la République, vive la Convention nationale ! »

CHANSON, JOLIVET, JACQUIER, JACQUIER, VALENTIN, DESCHIENS, BUTRY, VALENTIN, LAUNAY, GUICHARD, VILLET [et 1 signature illisible].
(Vivement applaudi.)

(1) Marne.

(2) P.V., XXXVII, 269. Bⁱⁿ, 28 et 29 flor.; Mon., XX, 500; *Audit. nat.*, nos 602 et 603; *Rép.*, n° 599; M.U., XXXIX, 457; et XL, 14; voir ci-dessus n° 1 du 26 flor. et *Arch. part.* LXXXIX, n° 9 du 1^{er} flor. et 12 du 7 flor.

(3) C 302, pl. 1098, p. 14.

La Société populaire de Rochechouart (4) fait partir un cavalier armé, monté et équipé, et envoie 300 chemises pour l'armée.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[*Rochechouart*, s.d.] (6).

« La Société républicaine de Rochechouart vient de fournir à la patrie un cavalier monté, équipé et armé. Elle a déposé en même temps à l'administration du district de St-Junien 300 chemises, 45 paires de bas, 16 habits bleus, 4 habits écarlates, 3 aulnes de drap Silésie, une paire de guêtres, un manteau et 20 livres de charpie.

Citoyens représentans, elle vous adresse ses vœux. Point de paix que la coalition des tyrans ne soit détruite, que l'orgueil de la fière Albion ne soit abattu, que la supériorité que cette puissance n'a acquise sur les mers que par une politique affreuse, que par la faiblesse des tyrans de France et d'Espagne, et non par les moyens d'une force réelle et prépondérante ne soit entièrement évanouie. Alors, Citoyens, vous procurerez une paix durable à la République et elle jouira avec gloire de ses bienfaits. »

J.B. SIMON (présid.), LEGROS-PUYSÉGUR,
ROUSSEAU (secrétaires).

14

La Société populaire de Colmar (7) se félicite d'avoir possédé dans son sein les braves soldats détenus en otage à Mayence; elle demande l'échange de ces défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de la guerre (8).

(1) Orne.

(2) P.V., XXXVII, 269. Bⁱⁿ, 28 flor. et 29 flor.; *J. Sablier*, n° 1324; *J. Mont.*, n° 23; *Mon.*, XX, 510.

(3) M.U., XXXIX, 459; *C. Eg.*, n° 638; *Rép.*, n° 307.

(4) Hte-Vienne.

(5) P.V., XXXVII, 269. Bⁱⁿ, 2 prair. (suppl^t).

(6) C 302, pl. 1088, p. 17.

(7) Haut-Rhin.

(8) P.V., XXXVII, 269. Bⁱⁿ, 29 flor.; *J. Lois*, n° 597; *S. Culottes*, n° 459.